



Quid des professeurs documentalistes avec la réforme du lycée et du baccalauréat ?

Le ministère a décidé de passer outre les revendications des personnels et d'appliquer à toutes forces les réformes du baccalauréat et du lycée. Comme tous les personnels, les professeurs documentalistes vont être touchés par ces mesures qui pourraient considérablement alourdir et dénaturer leurs missions.

Le professeur documentaliste n'est pas PSYEN-EDO

Selon le ministère, l'orientation des élèves est une exigence du nouveau lycée dans laquelle l'intervention des professeurs documentalistes sera indispensable. 54 heures annuelles seront consacrées à ce sujet en classe de seconde. Le ministère considère que trois acteurs sont particulièrement concernés par l'orientation des élèves : les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs documentalistes. Ce qu'il « oublie » de dire c'est qu'il va fermer les 400 CIO.

L'orientation n'est pas la mission du professeur documentaliste. Il est chargé de mettre « à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale. » (Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017).

Un grand oral et une nouvelle mission pour les professeurs documentalistes.

Selon le ministère, les professeurs documentalistes seront aussi sollicités pour encadrer les recherches documentaires qu'implique la préparation au grand oral. (Epreuve, qui compte pour 10 % de la note finale du baccalauréat). Bien entendu pas un mot n'est dit sur les conditions dans lesquelles cette nouvelle mission s'exercera. Rappelons que si les TPE pouvaient donner droit à une décharge horaire, en fonction des négociations locales, car ils sont considérés comme des heures d'enseignement (circulaire 2015-057 du 29-4-2015), la recherche documentaire n'entre pas dans ce cadre. Au nom de l'expertise et des compétences multiples des professeurs documentalistes, cette nouvelle mission leur sera donc attribuée. Elle pourra s'effectuer gratuitement...un peu de reconnaissance sera suffisant.

Le gouvernement veut passer en force.

Le gouvernement fait la sourde oreille aux revendications des professeurs documentalistes. Le nombre de postes offerts aux concours de recrutement diminue (217 en 2017, 195 en 2018). Professeurs certifiés les plus mal payés, ils doivent faire face à une multitude de missions. La décharge 1 heure = 2 heures dépend des négociations locales.

Pour les professeurs documentalistes, les réformes du baccalauréat et du lycée sont synonymes de missions supplémentaires et de remise en cause du statut. La reconnaissance de leur expertise professionnelle ne doit pas se traduire par l'attribution de missions supplémentaires.

Parcoursup, réforme du Bac, du lycée et de l'apprentissage, attaques contre les statuts et les services publics : tout est lié ! FO votera contre les projets du ministre au CSE du 12 avril. Le SNFOLC appelle tous les personnels à se saisir de la position unitaire des organisations de l'interfédérale nationale de l'éducation qui se prononcent pour le retrait de la réforme du baccalauréat et du lycée, l'abrogation de la loi Vidal/ORE.

Il appelle tous les personnels à se réunir avec leurs organisations syndicales pour prendre position et envisager les suites à donner à la journée de grève et manifestations du 22 mars aux côtés de l'ensemble des fonctionnaires, des cheminots, des étudiants... Le gouvernement ne veut rien céder, il entend passer en force dans l'Education nationale, la Fonction publique, et dans tous les secteurs. Seule la grève peut bloquer les plans de régression sociale.